



Vente adjudication 17 janvier 19

Par **Aissata 1979**, le 17/01/2019 à 19:29

Bonjour,

En 2015, ma soeur a fait une grosse depression suite a un deces. Proprietaire d un appartement F3. Elle a quitte son emploi sans qu on s en rende compte. Je l ai decouvert en fouillant ses affaires 3 mois apres. La situation s est aggravee.

Ma soeur est devenu agressive, s en prenait a tout le monde, delires paranoiaiques, propos incoherents. Nous etions depasses par la situation. Nous nous sommes rendus chez son medecin traitant qui l a suivait. Ce dernier nous a dis qu il ne pouvait rien faire car elle etait majeure. Un autre medecin a ecrit un courrier pour qu elle puisse etre consulte en psychiatrie .Nous l avons pousse , elle s est rendu a l hopital. , devant son refus d y rester, nous avons fait une demande d hospitalisation d office .

Sauf qu en septembre 2018, un jugement d orientation a ete prononce pour la vente de son appartement.

Lorsque l acte de signification a ete notifie, en novembre 2018.

j ai de suite demande l aide juridictionnelle pour ma soeur afin de faire appel.

Le 11 janvier 2019, elle recoit le mail d un avocat commis d office pour une audience vente aux encheres prevu le 17 janvier 2019.

Ma soeur est sorti de l hopital fin septembre 2018. Au vu de la situation j ai depose une demande de tutelle en septembre pour proteger le bien. Et comme sa situation financiere s est degrade, l assistante sociale lui a monte un dossier de surendettement.

Elle est faible psychologiquement et n aurai meme pas pu se defendre au tribunal

Le 17 janvier 2019 donc ce jour, elle s est rendue ai tribunal pour demander un report avec l assistante sociale ..

Elle n a pa pu prepare sa defense, l avocat commis d office n etait meme pas present.. Le juge lui a dis que c etait trop tard qu elle ne pouvait plus rien faire

Ma question est de savoir, peut on faire un recours contre la decision jugement d adjudication de ce jour.?

J estime que ma soeur a ete lese .

Sachant que son.dossier de surrendettement est en cours de traitement et a 95% de chance d etre juge recevable et que la demande de tutelle que j ai depose est en cours de traitement.